



FORMULAIRE ANTI-DOPAGE

AVIS À TOUS LES COMPÉTITEURS AU CHAMPIONNAT CANADIEN AMATEUR FERMÉ 2006

À son assemblée générale annuelle de 2001, l'International DanceSport Federation (l'IDSF) a adopté le Code anti-dopage de l'IDSF et, ce faisant, a rendu obligatoire le consentement aux procédures anti-dopage à tous les championnats nationaux amateurs de danse sportive.

Art. 3 : Portée

- i. 5. Tous les athlètes acceptent de se soumettre à des tests anti-dopage (analyse des urines, tests sanguins et autres techniques autorisées pour dépister la présence de substances ou l'utilisation de méthodes interdites).
6. Nonobstant l'obligation des autres participants à se conformer aux dispositions du Code, il incombe à chaque athlète régi par les dispositions du Code de veiller à ce qu'il ou elle n'ait pas recours ou ne permette pas le recours à des substances ou à des méthodes interdites.
7. Il sera interdit à tout athlète de prendre part à des championnats nationaux et à tout membre de proposer le nom d'un candidat ou d'une candidate athlète pour participer à une compétition sanctionnée par l'IDSF, à moins et jusqu'à ce que l'athlète accepte de se soumettre aux tests hors compétition de la part du membre et de " l'idsf"

Veillez signer et rendre ce formulaire de consentement dont l'original est en anglais, seule langue officielle de l'IDSF, conformément aux statuts de l'IDSF.

Code anti-dopage ISDF - Annexe B : Formulaire de consentement

1. Je, soussigné(e) _____, (nom de l'athlète) accepte les conditions du Code anti-dopage de l'IDSF et les règlements de compétitions de l'IDSF et auquel j'accepte également de me soumettre à ce code et aux règlements. Je sais que si j'enfreins le Code anti-dopage et les règlements, je peux faire l'objet de mesures disciplinaires sévères tel que le prévoit le Code. La loi Suisse est la loi applicable. Un exemplaire du Code anti-dopage ISDF m'a été remis en mains propres ou mis à ma disposition à l'adresse électronique (<http://www.idsf.net>)
2. Je, soussigné(e) _____, (nom de l'athlète) accepte les statuts de l'IDSF, dans ce cas la compétence exclusive de la Cour d'arbitrage pour le sport à Lausanne, Suisse, qui résoudra définitivement le litige en conformité avec le code du sport relié à l'arbitrage. La loi Suisse est la loi applicable.
3. Je, soussigné(e) _____, (nom de l'athlète) en apposant ma signature au bas de ce formulaire, je consens à subir un test des urines ou un test sanguin. Je comprends qu'on analysera le prélèvement d'urine ou de sang pour dépister la présence de toute trace de substances interdites dans le **Code anti-dopage** de l'IDSF et que s'il y avait présence de telles substances ou toute anomalie dans le taux habituel des substances endogènes, je risque de faire l'objet de mesures disciplinaires aux termes du **Code anti-dopage** de l'IDSF.

Je comprends également que l'analyse de l'échantillon peut révéler une maladie. Si pareille circonstance se produirait, j'ai le droit d'être informé, c'est à dire, à ma demande personnelle seulement, après un avis confidentiel émanant du laboratoire. Cette information demeurera confidentielle entre le laboratoire et moi-même.

Tout compétiteur âgé de moins de 19 ans DOIT faire signer cette autorisation par un parent ou un tuteur légal.

(Je, soussigné(e), atteste et déclare à OADA que je suis le parent ou le tuteur légal des personnes de moins de 18 ans au nom desquels j'accorde le consentement.)

VOTRE NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Signature (signature du parent pour les mineurs)

DATE: _____

ENGLISH VERSION ON OTHER SIDE